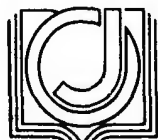

JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE**

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

(14^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du lundi 13 octobre 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES MILLON

1. Vote sur une motion de censure (p. 4683).

Scrutin public à la tribune.

Suspension et reprise de la séance (p. 4683)

Proclamation du résultat du scrutin.

La motion de censure n'est pas adoptée.

2. Délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés (p. 4683).

En conséquence, est considéré comme adopté, en première lecture, le projet de loi relatif à la délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés.

3. Ordre du jour (p. 4683).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES MILLON, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heure trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

VOTE SUR UNE MOTION DE CENSURE

M. le président. L'ordre du jour appelle le vote sur la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, par M. Joxe et soixante-douze membres de l'Assemblée (1), le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité pour l'adoption, en première lecture, du projet de loi relatif à la délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés, dans le texte qui a été inséré en annexe au compte rendu de la deuxième séance du vendredi 10 octobre 1986.

En application des articles 65 et 66, paragraphe II, du règlement, il doit être procédé au vote par scrutin public à la tribune.

Le scrutin va avoir lieu par bulletins.

Je prie Mmes et MM. les députés disposant d'une délégation de vote de vérifier immédiatement au bureau des secrétaires à ma gauche si leur délégation a bien été enregistrée à la présidence.

Je rappelle à ceux de nos collègues disposant d'une délégation qu'ils doivent remettre à MM. les secrétaires, non pas un bulletin ordinaire, mais une consigne écrite sur laquelle sont portés le nom du délégant, le nom et la signature du délégué.

Je rappelle également que seuls les députés favorables à la motion de censure participent au scrutin.

J'invite donc MM. les secrétaires à ne déposer dans l'urne que des bulletins blancs ou des délégations « pour ».

Afin de faciliter le déroulement ordonné du scrutin, j'invite instamment nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom ou de celui de leur délégant.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(Le sort désigne la lettre B.)

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Le scrutin est ouvert. Il sera clos à vingt-deux heures vingt-cinq.

(1) La présente motion de censure est appuyée par les soixante-treize signatures suivantes :

MM. Joxe, Jospin, Ravassard, Lacombe, Lemoine, Métais, Fleury, Mme Sublet, MM. Jean-Pierre Michel, Garmendia, Darinot, Ortet, Mme Sicard, MM. Sueur, Laurissergues, Carlet, Belorgey, Rocard, Huguet, Chanfrault, Mmes Frachon, Stiévenard, MM. Puaud, Lejeune, Chauveau, Douyère, Bèche, Giovannelli, Mmes Nevoux, Trautmann, Leroux, MM. Chupin, Drouin, Badet, Le Baill, Moulinet, Michel Berson, Germon, Boucheron (Ille-et-Vilaine), Fizbin, André Ledran, Oelher, Chénard, Colonna, Stirn, Mme Lalumière, MM. Pesce, Carraz, Chapuis, Vadepiéd, Souchon, Nallet, Mme Soum, MM. Evin, Delebarre, Gérard Welzer, Schwartzberg, Mermaz, Derosier, Mme Roudy, MM. Strauss-Kahn, Clert, Gourmelon, Cassaing, Janetti, Jean-Paul Durieux, Poperen, Beaufiles, Chevènement, Bellon, Laurain, Queyranne, Bassinet.

Messieurs les huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel nominal a lieu. - Le scrutin est ouvert à vingt et une heures quarante.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite MM. les secrétaires à se rendre au deuxième bureau pour procéder au dépouillement des bulletins.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt-deux heures vingt-cinq, est reprise à vingt-deux heures cinquante-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin :

Majorité requise pour l'adoption de la
motion de censure 288

Pour l'adoption 281

La majorité requise n'étant pas atteinte, la motion de censure n'est pas adoptée.

2

DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS POUR L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS

M. le président. A la suite du rejet de la motion de censure, est considéré comme adopté, en première lecture, le projet de loi relatif à la délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés dans le texte qui a été inséré en annexe au compte rendu de la deuxième séance du 10 octobre 1986.

M. Jacques Limouzy. Très bien !

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mardi 14 octobre 1986, à seize heures, première séance publique :

Discussion générale du projet de loi de finances pour 1987, n° 363 (rapport n° 395 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A vingt et une heure trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

de la 2^e séance

du lundi 13 octobre 1986

SCRUTIN (N° 384) public à la tribune

sur la motion de censure déposée par M. Pierre Joxe et soixante-douze de ses collègues, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, au cours de la discussion du projet de loi relatif à la délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés

Majorité requise..... 288

Pour l'adoption 281

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialistes (209) :

Pour : 209.

Groupe Front national (R.N.) (33) :

Pour : 32.

Groupe communiste (35) :

Pour : 35.

Non-inscrite (13) :

Pour : 5.

Ont voté pour

MM.

Adevah-Péuf (Maurice)
Alfonsi (Nicolas)
Anciant (Jean)
Ansart (Gustave)
Arrighi (Pascal)
Asensi (François)
Auchède (Rémy)
Auroux (Jean)
Mme Avice (Edwige)
Ayrault (Jean-Marc)
Bachelot (François)
Badet (Jacques)
Baekeroot (Christian)
Balligand (Jean-Pierre)
Bapt (Gérard)
Baraille (Régis)
Bardin (Bernard)
Barrau (Alain)
Barthe (Jean-Jacques)
Bartolone (Claude)
Bassinot (Philippe)
Beaufils (Jean)
Bêche (Guy)
Bellon (André)
Belorgey (Jean-Michel)
Bérgovoy (Pierre)
Bernard (Pierre)
Berson (Michel)
Besson (Louis)
Billardon (André)
Bockel (Jean-Marie)
Bocquet (Alain)
Bompard (Jacques)
Bonnemaison (Gilbert)
Bonnet (Alain)

Bonrepaux (Augustin)
Bordu (Gérard)
Borel (André)
Borrel (Robert)
Mme Bouchardeau (Huguette)
Boucheron (Jean-Michel) (Charente)
Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine)
Bourguignon (Pierre)
Brune (Alain)
Calmat (Alain)
Cambolive (Jacques)
Carraz (Roland)
Cartelet (Michel)
Cassaing (Jean-Claude)
Castor (Elié)
Cathala (Laurent)
Césaire (Almé)
Ceyrac (Pierre)
Chaboche (Dominique)
Chambrun (Charles de)
Chanfrault (Guy)
Chapus (Robert)
Charzat (Michel)
Chauveeu (Guy-Michel)
Chénard (Alain)
Chevallier (Daoiel)
Chevenement (Jean-Pierre)
Chomat (Paul)
Chouat (Didier)
Chupin (Jean-Claude)
Clerc (André)

Coffineau (Michel)
Colin (Georges)
Collomb (Gérard)
Colonna (Jean-Hugues)
Combrisson (Roger)
Crépeau (Michel)
Mme Cresson (Edith)
Darinet (Louis)
Dehoux (Marcel)
Delebarre (Michel)
Delehedde (André)
Derosier (Bernard)
Descaves (Pierre)
Deschamps (Bernard)
Deschaux-Beaume (Freddy)
Dessein (Jean-Claude)
Destrade (Jean-Pierre)
Dhaille (Paul)
Domenech (Gabriel)
Douyère (Raymond)
Drouin (René)
Ducoloné (Guy)
Mme Dufoix (Georgina)
Dumas (Roland)
Dumont (Jean-Louis)
Durieux (Jean-Paul)
Durupt (Job)
Emmanuelli (Henri)
Évin (Claude)
Fabius (Laurent)
Faugaret (Alain)
Fiszbin (Henri)
Fiterman (Charles)
Fleury (Jacques)
Florian (Roland)

Forgues (Pierre)
Fourré (Jean-Pierre)
Mme Frachon (Martine)
Franceschi (Joseph)
Frêche (Georges)
Freulet (Gérard)
Fuchs (Gérard)
Garmendia (Pierre)
Mme Gaspard (Françoise)
Gayssot (Jean-Claude)
Germon (Claude)
Giard (Jean)
Giovannelli (Jean)
Mme Goeuriot (Colette)
Gollnisch (Bruno)
Gourmelon (Joseph)
Goux (Christian)
Gouze (Hubert)
Gremetz (Maxime)
Grimont (Jean)
Guyard (Jacques)
Hage (Georges)
Heilory (Guy)
Hermier (Guy)
Hernu (Charles)
Hervé (Edmond)
Hervé (Michel)
Hoarau (Elié)
Mme Hoffmann (Jacqueline)
Holeindre (Roger)
Huguet (Roland)
Mme Jacq (Marie)
Mme Jacquaint (Muguette)
Jaikh (Jean-François)
Jalton (Frédéric)
Janetti (Maurice)
Jarosz (Jean)
Jospin (Lionel)
Josselin (Charles)
Journet (Alain)
Joxe (Pierre)
Kucheida (Jean-Pierre)
Labarrère (André)
Laborde (Jean)
Lacombe (Jean)
Laignel (André)
Lajoinie (André)
Mme Lalumière (Catherine)
Lambert (Jérôme)
Lambert (Michel)
Lang (Jack)
Laurain (Jean)
Laurissergues (Christian)
Lavédrine (Jacques)
Le Baill (Georges)
Mme Lecuir (Marie-France)
Le Déaut (Jean-Yves)
Ledran (André)
Le Drian (Jean-Yves)
Le Foll (Robert)
Le Franc (Bernard)
Le Garrec (Jean)
Le Jaouen (Guy)
Lejeune (André)

Le Meur (Daniel)
Lemoine (Georges)
Lengagne (Guy)
Leonetti (Jean-Jacques)
Le Pen (Jean-Marie)
Le Pensec (Louis)
Mme Leroux (Ginette)
Leroy (Roland)
Loncie (François)
Louis-Joseph-Dogué (Maurice)
Mahéas (Jacques)
Malandain (Guy)
Malvy (Martin)
Marchais (Georges)
Marchand (Philippe)
Margnes (Michel)
Martinez (Jean-Claude)
Mas (Roger)
Mauroy (Pierre)
Mégret (Bruno)
Mellick (Jacques)
Menga (Joseph)
Mercieca (Paul)
Mermaz (Louis)
Métais (Pierre)
Metzinger (Charles)
Mexandeau (Louis)
Michel (Claude)
Michel (Henri)
Michel (Jean-Pierre)
Mitterrand (Gilbert)
Montdargent (Robert)
Mme Mora (Christiane)
Moulinet (Louis)
Moutoussamy (Ernest)
Nallet (Henri)
Natiez (Jean)
Mme Nelertz (Véronique)
Mme Nevoux (Paulette)
Notebart (Arthur)
Nucci (Christian)
Oehler (Jean)
Ortet (Pierre)
Mme Osselin (Jacqueline)
Patriat (François)
Pénicaud (Jean-Pierre)
Perdomo (Ronald)
Pesce (Rodolphe)
Peuziat (Jean)
Peyrat (Jacques)
Peyret (Michel)
Peyron (Albert)
Pezet (Michel)
Mme Piat (Yann)
Pierret (Christian)
Pinçon (André)
Pistre (Charles)
Popereen (Jean)
Porelli (Vincent)
Porteu de La Morandière (François)
Portheault (Jean-Claude)
Pouchon (Maurice)
Prat (Henri)

Proveux (Jean)
Puaud (Philippe)
Queyranne (Jean-Jack)
Quilès (Paul)
Ravassard (Noël)
Reveau (Jean-Pierre)
Reyssier (Jean)
Richard (Alain)
Rigal (Jean)
Rigout (Marcel)
Rimbault (Jacques)
Rocard (Michel)
Rodet (Alain)
Roger-Machart (Jacques)
Rostoian (Michel de)
Mme Roudy (Yvette)
Roussel (Jean)
Roux (Jacques)
Saint-Pierre (Dominique)
Sainte-Marie (Michel)
Sanmarco (Philippe)
Santrout (Jacques)
Sapin (Michel)
Sarre (Georges)
Schenardi (Jean-Pierre)
Schreiner (Bernard)
Schwartzberg (Roger-Gérard)
Sergent (Pierre)
Mme Sicard (Odile)
Siffre (Jacques)
Sirrue (Pierre)
Souchon (René)
Mme Soum (Rente)
Spieler (Robert)
Mme Stiévenard (Gisèle)
Stirbois (Jean-Pierre)
Stim (Olivier)
Strauss-Kahn (Dominique)
Mme Sublet (Marie-Joséphine)
Sueur (Jean-Pierre)
Tavernier (Yves)
Théaudin (Clément)
Mme Toutain (Ghislainne)
Mme Trautmann (Catherine)
Vadepied (Guy)
Vauzelle (Michel)
Vergès (Paul)
Vivien (Alain)
Wacheux (Marcel)
Wagner (Georges-Paul)
Welzer (Gérard)
Worms (Jean-Pierre)
Zuccarelli (Émile)

Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958)

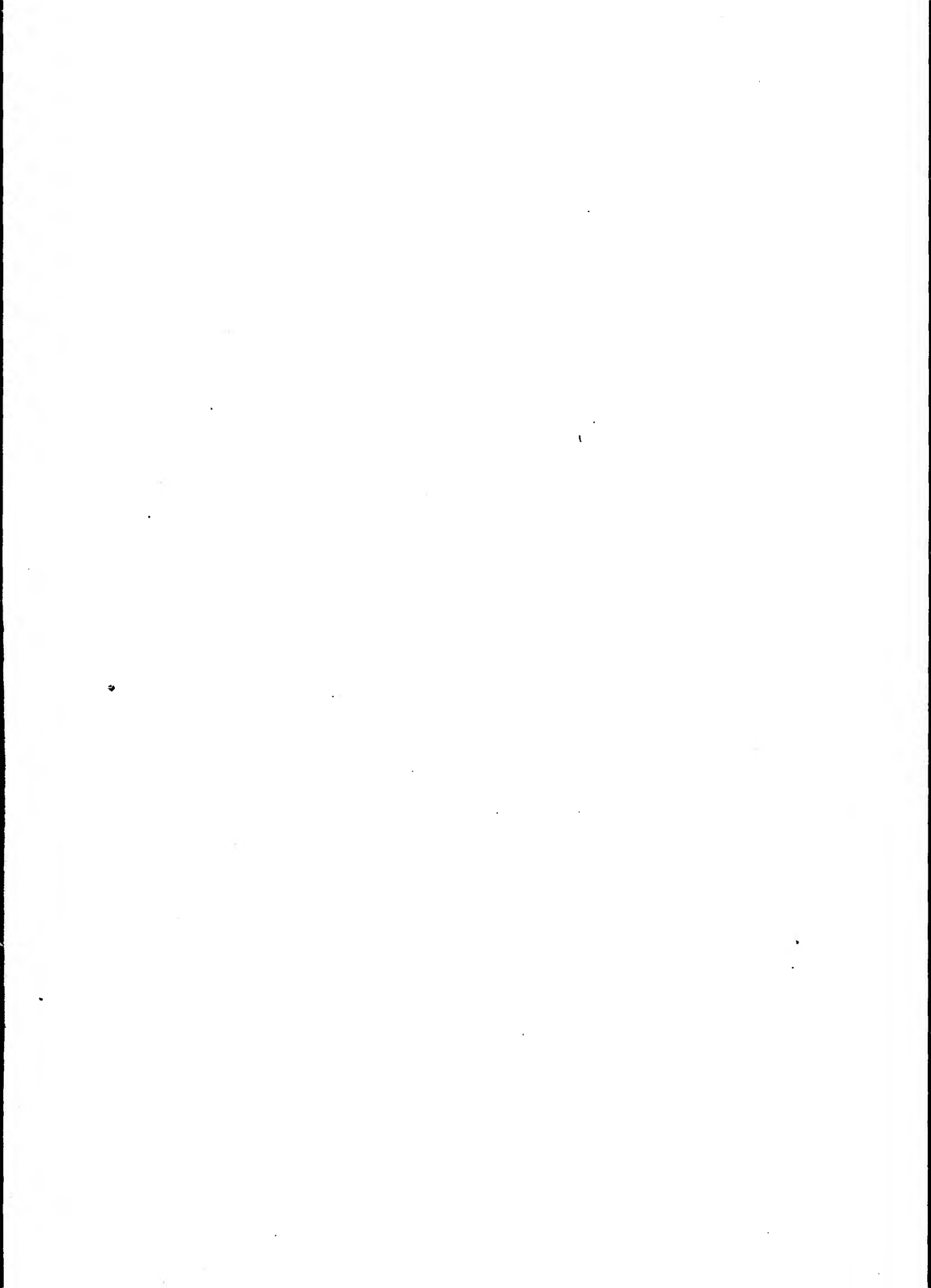
MM. Adevah-Poeuf (Maurice) à M. Laurain (Jean).
 Alfonal (Nicolas) à M. Huguet (Roland).
 Auchédé (Rémy) à Mme Jacquaint (Muguette).
 Bapt (Gérard) à M. Ledran (André).
 Barailla (Régia) à M. Le Foll (Robert).
 Bardin (Bernard) à M. Dhaille (Paul).
 Barthe (Jean-Jacques) à M. Giard (Jean).
 Bernard (Pierre) à M. Lejeune (André).
 Beraon (Michel) à M. Lambert (Jérôme).
 Besson (Louis) à M. Loncle (François).
 Bockel (Jean-Marie) à M. Grimont (Jean).
 Bonrepaux (Augustin) à M. Mahéas (Jacques).
 Borel (André) à M. Leonetti (Jean-Jacques).
 Borrel (Robert) à Mme Jacq (Marie).
 Boucheron (Jean-Michel) (Charente) à Mme Lecuir (Marie-France).
 Carraz (Roland) à M. Margnes (Michel).
 Cartelet (Michel) à M. Worms (Jean-Pierre).
 Castor (Élie) à M. Louis-Joseph-Dogué (Maurice).
 Césaire (Almé) à M. Jalton (Frédéric).
 Ceyrac (Pierre) à M. Schenardi (Jean-Pierre).
 Chevallier (Daniel) à M. Mellick (Jacques).
 Combrisson (Roger) à M. Jarosz (Jean).
 Crépeau (Michel) à M. Michel (Claude).
 Mme Cresson (Edith) à M. Mermaz (Louis).
 MM. Derosier (Bernard) à M. Menga (Joseph).
 Deschamps (Bernard) à M. Le Meur (Daniel).
 Destrade (Jean-Pierre) à M. Peuziat (Jean).
 Domenech (Gabriel) à M. Arrighi (Pascal).
 Douyère (Raymond) à M. Vadepied (Guy).
 Emmanuelli (Henri) à M. Wacheux (Marcel).
 Faugaret (Alain) à M. Ortet (Pierre).
 Forgues (Pierre) à M. Ravassard (Noël).
 Mme Frachon (I. Iartine) à M. Proveux (Jean).
 MM. Frêche (Georges) à M. Patriat (François).
 Garmendia (Pierre) à M. Laurissergues (Christian).
 Gouze (Hubert) à M. Pinçon (André).
 Gremetz (Maxime) à M. Lajoinie (André).
 Guyard (Jacques) à M. Santrot (Jacques).
 Hage (Georges) à Mme Hoffmann (Jacqueline).
 Hervé (Edmond) à M. Schreiner (Bernard).
 Hoarau (Elie) à M. Bocquet (Alain).
 Jospin (Lionel) à Mme Stiévenard (Giséle).
 Josselin (Charles) à M. Stirn (Olivier).
 Joxe (Pierre) à M. Goux (Christian).
 Kucheida (Jean-Pierre) à M. Souchon (René).
 Laborde (Jean) à Mme Sublet (Marie-Josèphe).
 Lambert (Michel) à Mme Soum (Renée).
 Lang (Jack) à M. Strauss-Kahn (Dominique).
 Lavédrine (Jacques) à M. Sueur (Jean-Pierre).
 Le Drian (Jean-Yves) à M. Giovannelli (Jean).
 Le Jaouen (Guy) à M. Jalkh (Jean-François).
 Lemoine (Georges) à M. Anciant (Jean).
 Lengagne (Guy) à M. Barrau (Alain).
 Le Pen (Jean-Mariv) à M. Stirbois (Jean-Pierre).
 Le Pensec (Louis) à M. Auroux (Jean).

Leroy (Roland) à M. Rimbault (Jacques).
 Malandain (Guy) à Mme Avice (Edwige).
 Marchais (Georges) à M. Bordu (Gérard).
 Malvy (Martin) à M. Ayrault (Jean-Marc).
 Marchand (Philippe) à M. Badet (Jacques).
 Mas (Roger) à M. Balligand (Jean-Pierre).
 Mauroy (Pierre) à M. Bérégovoy (Pierre).
 Metzinger (Charles) à M. Billardon (André).
 Natlez (Jean) à M. Beauflis (Jean).
 Notebart (Arthur) à M. Bourguignon (Pierre).
 Mme Osselin (Jacqueline) à M. Cambolive (Jacques).
 MM. Pénicaut (Jean-Pierre) à M. Lacombe (Jean).
 Peace (Rodolphe) à M. Michel (Henri).
 Peyron (Albert) à M. Peyrat (Jacques).
 Pezet (Michel) à M. Siffre (Michel).
 Mme Piat (Yann) à M. Bachelot (François).
 MM. Pierret (Christian) à M. Brune (Alain).
 Pistre (Charles) à M. Chouat (Didier).
 Porteu de la Morandière (François) à M. Backeroot (Christian).
 Pourchon (Maurice) à M. Durieux (Jean-Paul).
 Puaud (Philippe) à M. Chanfrault (Guy).
 Queyranne (Jean-Jack) à M. Clerf (André).
 Quilès (Paul) à M. Coffineau (Michel).
 Rigal (Jean) à M. Dehoux (Marcel).
 Rigout (Marcel) à M. Chomat (Paul).
 Rocard (Michel) à M. Chupin (Jean-Claude).
 Rodet (Alain) à M. Colin (Georges).
 Roger-Machart (Jacques) à M. Colonna (Jean-Hugues).
 Mme Roudy (Yvette) à M. Darinot (Louis).
 MM. Roux (Jacques) à M. Ducoloné (Guy).
 Saint-Pierre (Dominique) à M. Bonnet (Alain).
 Sainte-Marie (Michel) à M. Chénard (Alain).
 Sapin (Michel) à M. Fleury (Jacques).
 Théaudin (Clément) à M. Fiszbin (Henri).
 Mmes Toutain (Ghyslaine) à Mme Dufoix (Georgina).
 Trautmann (Catherine) à M. Oehler (Jean).
 MM. Vergés (Paul) à M. Asensi (François).
 Zuccarelli (Emile) à M. Dumont (Jean-Louis).

Misses au point au sujet de précédents scrutins

A la suite du scrutin n° 373 sur l'amendement n° 58, sous-amendé, de la commission de la production à l'article 2 du projet de loi relatif à l'organisation économique en agriculture (l'obligation de créer des offices agricoles est remplacée par une simple possibilité, dans le but d'atteindre les objectifs définis par l'article 39 du traité instituant la C.E.E.) (*Journal officiel*, débats A.N., du 9 octobre 1986, p. 4487), M. Pierre Bachelet, porté comme ayant voté « contre », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

A la suite du scrutin n° 379 sur la question préalable opposée par M. Pierre Joxe et les membres du groupe socialiste au projet de loi complétant les lois relatives au régime juridique de la presse et à la liberté de communication (*Journal officiel*, débats A.N., du 10 octobre 1986, p. 4527), MM. Jean Rigai et Emile Zuccarelli, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».



ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	<p>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. <p>Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.</p>
Codes	Titres	France	France	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
03	Compte rendu..... 1 en	106	806	
33	Questions..... 1 en	106	825	
03	Table compte rendu.....	50	82	
03	Table questions.....	50	90	
DEBATS DU SENAT :				
05	Compte rendu..... 1 en	96	606	
35	Questions..... 1 en	96	331	
05	Table compte rendu.....	90	77	
05	Table questions.....	30	48	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 en	654	1 503	
37	Série budgétaire..... 1 an	196	283	
DOCUMENTS DU SENAT :				
05	Un an.....	654	1 488	
<p>DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone : Renseignements : 45-75-83-31 Administration : 45-75-81-39 TELEX : 201178 F DIRJO-PARIS</p>				
<p>En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.</p>				
<p>Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.</p>				

Prix du numéro : 2,80 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci peuvent comporter une ou plusieurs séances.)

